

**COMITÉ DE MEURTHER ET MOSELLE
DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER**

ACTIONS POUR LES PERSONNES MALADES

**RÉUNION DU 11 MAI 2021
EN VISIOCONFÉRENCE SUR ZOOM**

PLAN DE LA PRESENTATION

1. Présentation de la Ligue contre le cancer et du Comité de Meurthe et Moselle
2. Fonctionnement de la Commission sociale
3. Bilan 2020 de la Commission sociale
4. Guide social 2021
5. Brèves juridiques et sociales
6. Soins de support
7. Echanges avec les participants à la visioconférence

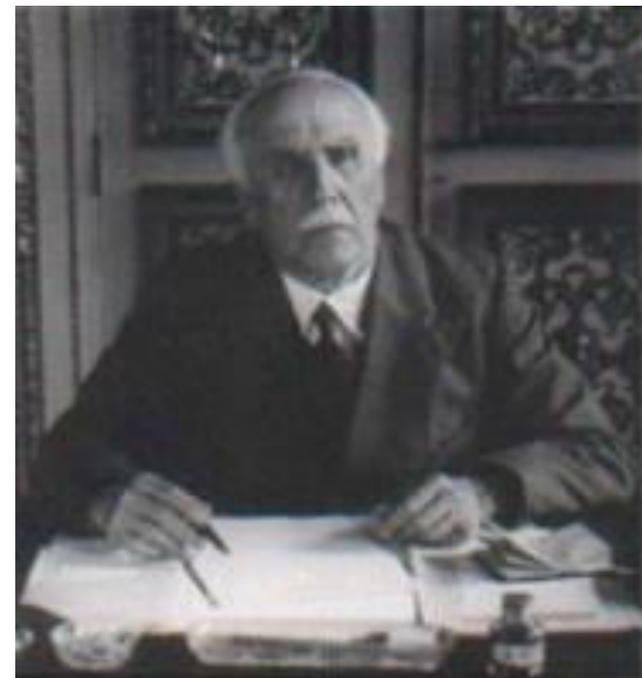


PRÉSENTATION DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER ET DU COMITÉ DE MEURTHE ET MOSELLE



LA LIGUE FRANCO-ANGLO-AMÉRICAINE

- ❖ Dr. Sonia FABRE, assistante bénévole dans le service du Pr. HARTMANN de l'Hôtel Dieu de Paris, est la première à envisager une lutte systématique contre le cancer
- ❖ Création en mars 1918 par Justin GODART, à l'époque Sous-Secrétaire d'Etat du Service de Santé des Armées
- ❖ Reconnaissance d'Utilité Publique en 1920
- ❖ L'association devient en 1927 la Ligue française contre le cancer



Evolution du logo de
la Ligue de 1918
à nos jours

Et à partir de 2016



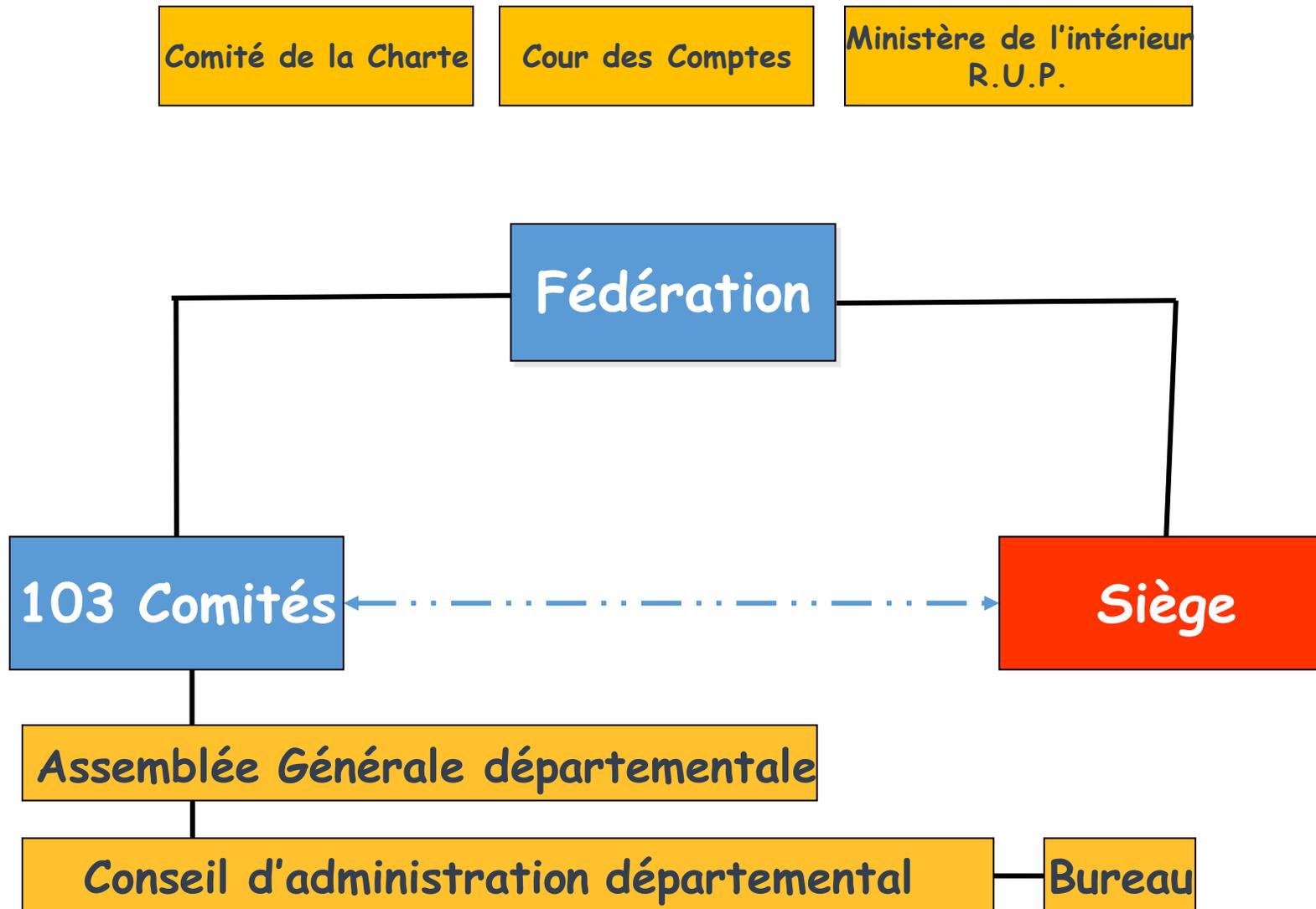
PROJET ASSOCIATIF

NOS VALEURS

Nous sommes une association

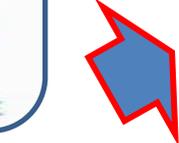
- Apolitique, non confessionnelle, indépendante de tout pouvoir politique ou économique,
- Caritative, dépendant essentiellement de la générosité des donateurs et testateurs à qui elle assure respect et transparence,
- Qui milite pour la solidarité dans le respect de l'intégrité, de la liberté et de la dignité des personnes,
- Qui œuvre, avec l'excellence comme impératif, pour soutenir et promouvoir tout ce qui peut accélérer la guérison et alléger les souffrances des malades avec la triple exigence de l'éthique, de l'innovation et de l'efficacité,
- Qui recherche la coopération nationale et internationale afin d'optimiser ses actions de lutte.

Organisation générale de la Fédération





Les missions de la Ligue
COMITÉ DE MEURTHE-ET-MOSELLE



MISSIONS DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER

- ◆ Chercher pour guérir
- ◆ Accompagner pour aider
- ◆ Prévenir pour protéger
- ◆ Mission sociétale / Défendre les malades

La Ligue est la seule association caritative dont les missions couvrent l'ensemble des domaines de la lutte contre le cancer.

COMITÉ DE MEURTHE ET MOSELLE



LE BUREAU DU COMITÉ 54

Michel



DAUÇA

Président

Secrétaire Général

Vice-Présidente

Trésorier



Jean-Maurice PUGIN



Josette MACERELLE



Daniel GOUDOT

ADMINISTRATEURS RESPONSABLES DE SECTEURS (Élus)

Prévention
**Annie KIELISZEK-
VIVANT**



**Représentant
des Usagers**
Jean PERRIN



**Gestion
des dons**
Véronique d'HALLUIN



COORDINATRICE (Salariée)



Christine MEMBRE

AUTRES MISSIONS

Antenne de Longuyon
Patrice BEOT

Actions pour les malades
Josette MACERELLE

Patients Ressources
Jean-Maurice PUGIN

Recherche
Michel DAUÇA

COMPOSITION DE LA COMMISSION SOCIALE

Josette MACERELLE



**Responsable
de la Commission sociale**

Christine MEMBRE



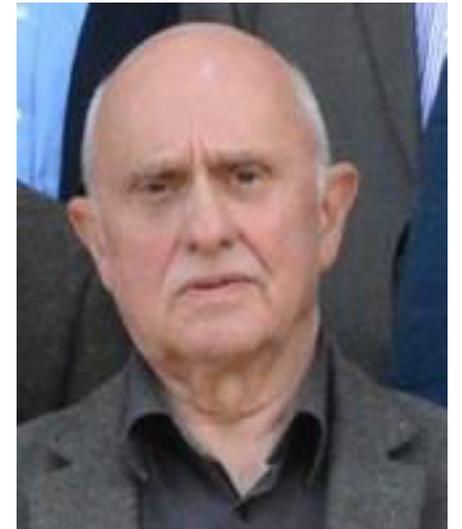
**Coordinatrice
du Comité 54**

Mathilde LEROY



**Assistante sociale
mise à disposition par le CHRU**

Dr . Joseph STINES



**Administrateur du
Comité 54 Radiologue**



RECOMMANDATIONS POUR
LES **COMMISSIONS SOCIALES**
DES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION SOCIALE

FINANCIERES
AUX **PERSONNES**

La commission sociale fonctionne dans le respect de la charte interne de déontologie de la Ligue contre le cancer. Elle s'appuie sur les recommandations spécifiques diffusées par le Siège national de la Ligue contre le cancer.

Le budget de fonctionnement et le règlement intérieur de la commission sociale sont proposés chaque année par le Bureau et approuvés par le Conseil d'Administration du Comité 54.

Les bénéficiaires des aides sont:

LES PERSONNES MALADES DU CANCER ET LEUR ENTOURAGE

Les aides peuvent être allouées pour venir en soutien financier aux personnes

Quand la maladie entraîne des frais supplémentaires

- Aide financière à la maladie
- Aide humaine

Quand l'absence de ressources suffisantes met en péril la vie quotidienne du malade et de sa famille

- Aide pour la vie quotidienne

Quand des projets de vie s'élaborent et qu'il faut soutenir la reconstruction des personnes

- Aide à la construction d'un projet de vie

Les aides accordées par la Ligue ont **un caractère ponctuel*** et sont **complémentaires des dispositifs d'aide sociale de droit commun**

EXCLUSIONS

- La commission sociale ne prend pas en compte :
 - ✓ La participation aux frais d'obsèques,
 - ✓ les dépassements d'honoraires,
 - ✓ le forfait journalier

FREQUENCE

- La commission sociale se réunit **une fois par mois**, dans la dernière quinzaine. Il est souhaitable de nous faire parvenir les demandes avant le 15 de chaque mois pour une première lecture.

PROCEDURE

- Toute demande doit être rédigée par un **travailleur social** sur l'imprimé type de la Ligue contre le cancer, et expédiée au Comité 54 par **courrier postal**. [DOSSIER MATHILDE\Présentation ligue 11.05.2021\Dossier-type-demande-aide-financiere-version-juin-2021.doc](#)
- Les personnes aidées doivent résider dans le département.
- **Le comité doit s'assurer que les aides de droit commun ont bien été sollicitées par le travailleur social en amont de la demande**
 - Le fonds de secours de l'assurance maladie
 - Les divers organismes sociaux (CAF, CCAS, CD, mutuelles...)
 - Les autres associations (familiales, caritatives ...)
- **L'imprimé doit être signé par le demandeur et accompagné impérativement :**
 - D'un certificat médical sous pli confidentiel [DOSSIER MATHILDE\Présentation ligue 11.05.2021\certificat-medical-Com-soc \(003\).doc](#)
 - Des justificatifs des ressources et charges mensuelles du demandeur.
 - Du document RGPD complété et signé par le demandeur [DOSSIER MATHILDE\Présentation ligue 11.05.2021\RGPD.pdf](#)
 - D'un RIB.

- Le comité prend en compte une demande par an de date à date, sauf exception.
- Montant maximal alloué : 1000 €
- Il n'est pas nécessaire d'être adhérent à la Ligue pour bénéficier d'une aide financière.
- Si une aide est accordée, un virement est effectué sur le compte bancaire du demandeur.
- A sa demande, l'aide peut directement être adressée à un tiers créancier (le chèque sera établi à l'ordre d'un fournisseur d'énergie, d'un bailleur...).
- Deux courriers sont transmis au travailleur social :
 - Un 1^{er} courrier l'informe de la décision de la commission, et comporte un accusé de réception qui devra être retourné au Comité 54, après signature du bénéficiaire de l'aide.
 - Un 2nd courrier est remis au demandeur par le travailleur social. Ce courrier l'informe de la décision, et décrit les **différents services proposés par le Comité.**

DOSSIER TYPE DE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE



Ligue contre le cancer
Comité de Meurthe et Moselle
1, rue du Vivarais – CS 30519
54519 VANDOEUVRE LES NANCY CEDEX
Tél : 03 83 53 14 14
Mail : cd54@ligue-cancer.net

Cadre réservé au Comité 54

Dossier n°
Reçu le
Certificat vu

Renseignements concernant le travailleur social à l'origine de la demande

Nom : Prénom :

Organisme :

Adresse :

.....

Permanence :

Téléphone : Mail :

La demande : Demande en urgence

COMMISSION SOCIALE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

Les aides financières sont des aides ponctuelles qui doivent permettre aux malades ou à leurs familles de faire face aux difficultés financières engendrées par la maladie. Elles ne se substituent pas aux prestations légales, et interviennent dans l'attente ou en complément du versement de ces prestations.

Pour tout renseignement ou toute précision relative à cette demande ou aux actions de la Ligue, n'hésitez pas à contacter le Comité départemental.

L'aide aux malades à la Ligue c'est aussi : l'accueil des malades et de leurs proches, de l'information, une écoute, la visite de bénévoles, un soutien psychologique, des ateliers divers....

► Pièces à joindre au dossier

- **Certificat médical** mentionnant la nature de la maladie et son actualité, signé par le médecin traitant ou le cancérologue. A adresser sous pli cacheté au médecin conseil de la commission. **Sans certificat médical, le dossier ne pourra être examiné.** Un modèle vous est proposé si besoin.
- **Factures ou devis des frais liés à la demande d'aide**
- **Tout document permettant une meilleure compréhension de la demande (dont les justificatifs des charges et ressources mensuelles).**
- **Document RGPD.**
- **Un RIB.**

Les informations recueillies sont nécessaires pour traiter votre demande d'aide financière. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'information, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification à ces informations.

Vous pouvez l'exercer en vous adressant à : [indiquez-ici le service et/ou la personne à qui s'adresser ainsi que ses coordonnées : téléphone et e-mail]. »

DOCUMENT RGPD



COMMISSION SOCIALE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

Consentement éclairé de communication de données sensibles Sans ce document complété, le dossier ne pourra être traité

Conformément à l'article 9 du règlement général sur la protection des données (RGPD), merci de bien vouloir nous donner votre consentement éclairé, libre et volontaire afin de pouvoir figurer dans notre fichier informatisé « SAID ». Ce fichier a pour finalité principale « la gestion et le suivi des demandes d'aides financières à destination des personnes malades ou de leurs proches ».

Les données collectées sont :

- Des données d'état civil (nom, prénom, adresse etc.) ;
- Des données hautement personnelles : situation de famille, données économiques et financières (revenus, situation financière, R.I.B., etc.) ;
- Des données sensibles : de santé (les données contenues dans le certificat médical ne font pas l'objet d'un traitement informatique, le certificat est détruit à l'issue de la commission).

Ces données ne feront l'objet d'aucun échange

Fait à

Le :

Nom :

Prénom :

Signature (faire précéder la signature de la mention « bon pour consentement ») :

Conformément à la loi « informatique et libertés » modifiée par le règlement général sur la protection des données, vous pouvez retirer votre consentement à tout moment concernant l'utilisation de vos données à caractère personnel ou y accéder pour leur rectification, limitation ou effacement, en contactant votre comité départemental par mail ou par courrier. Elles sont conservées pendant toute la durée légale de conservation des pièces comptables (10 ans).

Pour des demandes complémentaires d'informations ou en cas de problème d'exercice de vos droits, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données du siège de la Ligue nationale contre le cancer par mail : dpo@ligue-cancer.net ou par courrier : DPO de la Ligue contre le cancer – 14 rue Corvisart 75013 Paris

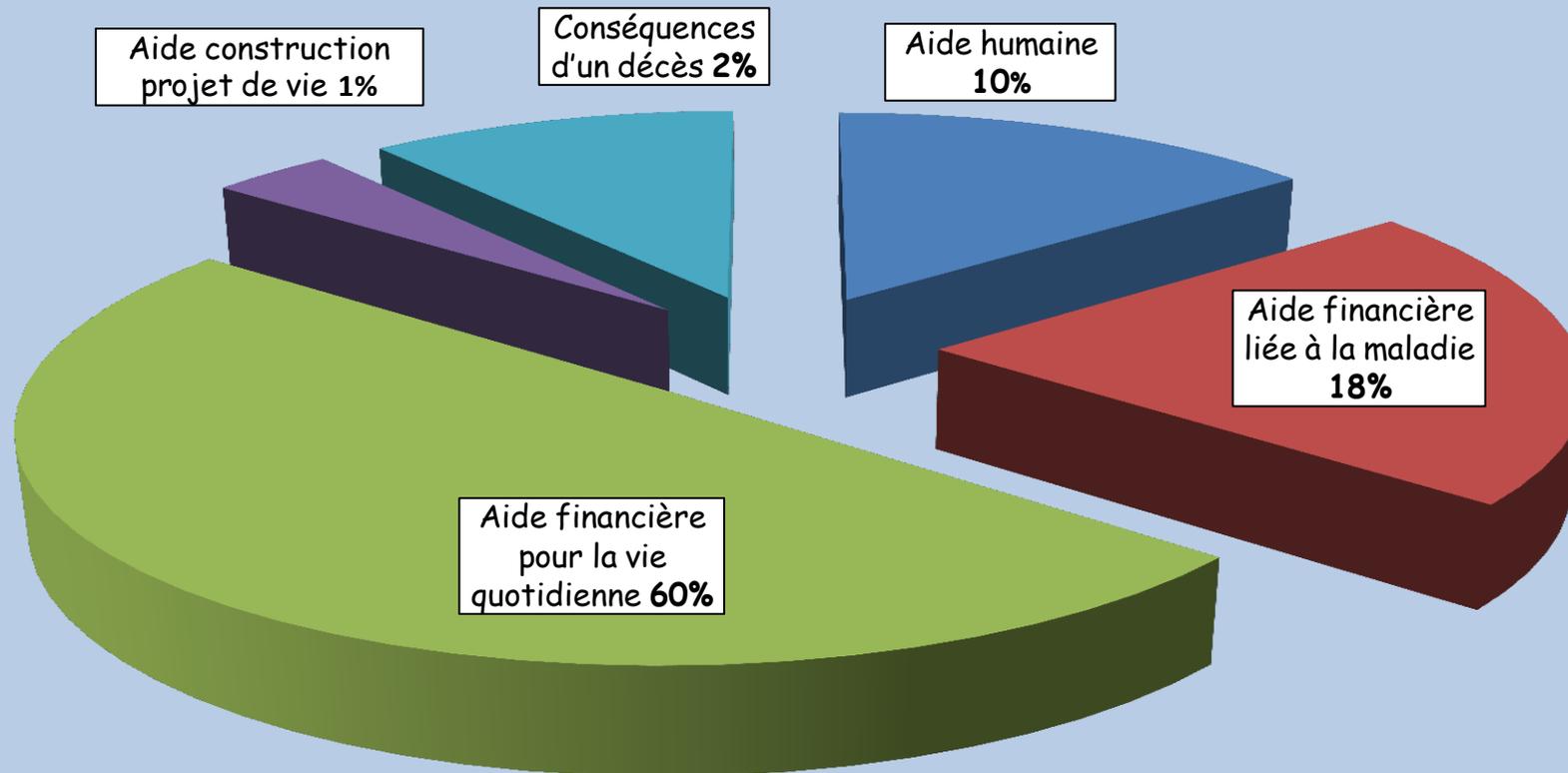




BILAN 2020 DE LA COMMISSION SOCIALE

BILAN 2020

Répartition des aides par rubriques



Détail des 5 grandes rubriques

Aide financière pour la vie quotidienne 60 %

- Aide générale - 0 %
- Aide au loyer - 11%
- Aide alimentaire - 14 %
- Impôts - 2%
- Energie - 18 %
- Divers - 2 %
- Aide aux enfants - 0 %
- Équipement ménager, mobilier - 9 %
- Frais de mutuelle - 9 %
- Assurances - 0 %

Aide financière liée à la maladie 18 %

- Achat de prothèse, appareillage - 33%
- Frais de soins - 13 %
- Frais de déplacement, hébergement - 13 %
- Divers - 40%

Aide humaine 10 %

- Aide ménagère, TISF, Garde malade - 90 %
- Portage de repas - 10 %

Conséquences d'un décès 2 %

- Soutien à la famille suite au décès- 100 %

Aide construction projet de vie 1%

- Installation, aménagement logement - 100 %
- Aide à la vie professionnelle - 0%

MONTANT DES AIDES ACCORDEES (2020)	53 778 €
Montant moyen	464 €
Montant minimum	100€
Montant maximum	1000 €

NOMBRE DE DOSSIERS DEPOSES (2020)	91
Nombre de dossiers acceptés	84
Nombre de dossiers refusés (*)	7

(*) Forfait journalier, dettes antérieures à la maladie, factures hôpital, médecine douce, dossiers soldés en fin d'année suite à des demandes de documents non fournis malgré plusieurs relances.

Nombre de dossiers reçus par structure (2020)

STRUCTURES	Nb de demandes	%
ARELIA/ARS	2	2%
Autres privés (Gentilly, Pasteur...)	7	8%
CARSAT	2	2%
CCAS	6	7%
Centre hospitalier	1	1%
CHRU	27	31%
Cité judiciaire	1	1%
Conseil Départemental	22	27%
HADAN	4	5%
Hôpital d'enfants	1	1%
Hôpital Schumann Metz	1	1%
ICL	16	19%
IES	1	1%
OHS	1	1%

*Face au cancer,
je m'informe*

Aide

et accompagnement
GUIDE SOCIAL 2021
social

GUIDE DE LA
MEURTHE-ET-MOSELLE

Face au cancer,
je m'informe

Aide
et accompagnement
social

GUIDE DE LA
MEURTHE-ET-MOSELLE

2021



Ce guide social répond aux questions que peuvent se poser les Meurthe et Mosellans sur les sujets suivants :

- La prise en charge financière des soins
- Les conséquences financières de la maladie
- Les droits et démarches dans le cadre d'une maladie professionnelle
- Les aides à la vie quotidienne
- Le soutien moral et l'entraide
- La vie professionnelle
- L'accompagnement d'un proche de malade

[DOSSIER MATHILDE\Présentation ligue 11.05.2021\1er Mai 2021. LCC CD54 guide social 2021.pptx](#)

**Elargissement de la grille de référence AERAS aux leucémies lymphoïdes chroniques**

Pour rappel, la Convention AERAS (S'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé) a pour objectif de faciliter l'accès à l'assurance et à l'emprunt des personnes ayant ou ayant eu un problème de santé. Elle s'applique, sous certaines conditions, à l'assurance des prêts à la consommation, immobiliers et professionnels.

quées d'une leucémie lymphoïde chronique sans qu'un traitement se soit montré nécessaire.

Précisions pour les personnes diagnostiquées d'une leucémie lymphoïde chronique sans qu'un traitement se

BRÈVES JURIDIQUES ET SOCIALES

prévoit une nouvelle grille de référence AERAS.

Principe : La nouvelle version de la grille élargit les possibilités d'**accès au crédit et à l'assurance** pour les personnes porteuses du VIH et pour les personnes diagnosti-

quées d'une leucémie lymphoïde chronique (taux de lymphocytes inférieur à 15000/mm³, et profil IGHV muté), les garanties décès, perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA) et la garantie invalidité spécifique (GIS) sont accordées pour une durée maximale de prêt de 15 ans, avec un taux de surprime plafonné à 100 %.

Grille AERAS mars 2021

Dons et legs aux aides à domicile désormais possible

Le 12 mars 2021, le Conseil constitutionnel censure partiellement le régime d'incapacité spéciale à recevoir des dons et legs de l'article L. 116-4 du code de l'action sociale et des familles.

Ce, sous réserve de l'absence d'altération des facultés mentales du donataire ou légataire et de l'absence d'abus frauduleux de la faiblesse d'une personne vulnérable (lequel est sanctionné civilement et/ou pénalement).

Il s'agit d'un outil d'information destiné à aider tous les acteurs de la Ligue dans leur mission d'information, d'aide, d'accompagnement et de représentation des personnes malades et de leurs proches.

Un résumé présente l'information et, si besoin, la resitue dans son contexte. Un lien internet permet d'accéder à l'intégralité du texte.

Outre les textes juridiques, des informations pratiques peuvent également être données.

Droits sociaux



Les textes

Elargissement de la grille de référence AERAS aux leucémies lymphoïdes chroniques

Pour rappel, la Convention AERAS (S'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé) a pour objectif de faciliter l'accès à l'assurance et à l'emprunt des personnes ayant ou ayant eu un problème de santé. Elle s'applique, sous certaines conditions, à l'assurance des prêts à la consommation, immobiliers et professionnels.

Dans sa réunion du **12 mars 2021**, la Commission de suivi et de propositions de la convention AERAS a approuvé une nouvelle grille de référence AERAS.

Principe : La nouvelle version de la grille élargit les possibilités d'accès au crédit et à l'assurance pour les personnes porteuses du VIH et pour les personnes diagnosti-

quées d'une leucémie lymphoïde chronique sans qu'un traitement se soit montré nécessaire.

Précisions pour les personnes diagnostiquées d'une leucémie lymphoïde chronique sans qu'un traitement se soit montré nécessaire: si les conditions de la grille sont satisfaites (âge compris entre 25 et 70 ans, stade A de la classification de Binet, compte de lymphocytes inférieur à 15000/mm³, et profilIGHV muté), les garanties décès, perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA) et la garantie invalidité spécifique (GIS) sont accordées pour une durée maximale de prêt de 15 ans, avec un taux de surprime plafonné à 100 %.

[Grille AERAS mars 2021](#)

Dons et legs aux aides à domicile désormais possible

Le **12 mars 2021**, le Conseil constitutionnel censure partiellement le régime d'incapacité spéciale à recevoir des dons et legs de l'article L. 116-4 du code de l'action sociale et des familles.

Désormais, les personnes âgées ou handicapées bénéficiant d'aide à domicile sont réputées capables de **disposer librement de leur patrimoine**.

Dès lors, les **dons et legs sont autorisés aux responsables, employés et bénévoles des services à la personne (SAP)**.

Ce, sous réserve de l'absence d'altération des facultés mentales du donataire ou légataire et de l'absence d'abus frauduleux de la faiblesse d'une personne vulnérable (lequel est sanctionné civilement et/ou pénalement).

Application: Cette déclaration est entrée en vigueur le 13 mars 2021.

[Décision n°2020-888 QPC du 12/03/21 - JO du 13/03/2021](#)
[Nouvel article L. 116-4 du CASF](#)

Individualisation de l'AAH: le Sénat a voté pour

Le Sénat a adopté, le 9 mars, une proposition de loi portant diverses mesures de justice sociale, qui prévoit la suppression de la prise en compte des revenus du conjoint dans le calcul de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et le relèvement de 60 à 65 ans de l'âge maximum pour bénéficier de la prestation de compensation du handicap (PCH).

Mais attention, le texte, auquel le gouvernement est fermement opposé, doit encore faire l'objet d'une seconde lecture à l'Assemblée nationale.

[Proposition de loi, Sénat n°74, 9 mars 2021](#)

MDPH: extension de la durée de validité du certificat médical

Un décret du 2 avril porte de **six mois à un an** la durée de validité du certificat médical que la personne handicapée doit joindre à sa demande de droits et de prestations auprès de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Cette mesure s'applique de façon immédiate à toutes les demandes sur lesquelles la MDPH n'a pas encore statué.

[Décret n°2021-391 du 02/04/21 - JO du 04/04/21](#)

Les informations sont regroupées dans deux rubriques :

Les droits sociaux pouvant intéresser les personnes atteintes d'un cancer ainsi que leurs proches (ex : congé de proche aidant, temps partiel thérapeutique, convention AEREAS, carte d'admission à l'AME...)

La représentation des usagers dans les instances de santé : Agrément et renouvellement d'agrément RU...



**Activité Physique
Adaptée**



La diététique



**Le soutien
psychologique**



**La socio-
esthétique**

LES SOINS DE SUPPORT



La sophrologie



**L'assistance
sociale**

Le Comité 54
de la Ligue contre le cancer
vous propose toutes ces activités dans son

Espace Bien-être

Pour les malades, pour les proches,
pour l'estime de soi.

Seule une cotisation de 8€
vous sera demandée pour ces activités.

**Le plaisir de retrouver une forme physique
et morale.**

Pour tous renseignements complémentaires,
merci de nous téléphoner au
03 83 53 14 14
ou de nous écrire par mail à
cd54@ligue-cancer.net

Site internet : www.ligue-cancer.net

A très bientôt

“ L'espace d'un temps,
rejoignez-nous pour
«larguer les amarres»
de la maladie ”

Pour mieux vivre le cancer,
la Ligue vous accompagne...



.. Vous, ou l'un
de vos proches êtes
atteint d'un cancer.

Vous désirez
en parler...



COMITÉ DE
NEUVILLE-ST-MOËLLE

03 83 53 14 14



Une psychologue
à votre écoute

Avec des professionnels...
Avec des bénévoles...



COMITÉ DE
NEUVILLE-ST-MOËLLE

Pour tous renseignements : 03 83 53 14 14
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER
1, rue du Vivarais - CS 36039 - F410 VANDOEUVRES-LÈS-NANCY cedex
Email : cd54@ligue-cancer.net
www.ligue-cancer.net

Bienvenue

à

L'Espace Bien-être

du Comité 54



COMITÉ DE
NEUVILLE-ST-MOËLLE

Joie de vivre
Respiration
Méditation
Activité physique

Qualité de vie
Esthétique
Estime de soi
Concentration
Cuisine santé

Activité physique adaptée

L'activité physique augmente la vitalité, même si l'on est atteint d'un cancer.

- Un entraînement régulier réduit les effets secondaires et séquelles causés par la maladie ou le traitement. Il permet également de retrouver la joie de vivre.
- Le bénéfice de l'activité physique après le diagnostic d'un cancer a également été démontré en termes d'amélioration de la qualité de vie et de survie.
- Un coach sportif est à votre disposition dans une salle de sport au sein du Comité 54 de la Ligue contre le cancer.

Pour l'estime de soi...
Pour ses effets bénéfiques...
Et pour la bonne ambiance !

Alimentation et cancer

Comment identifier les effets secondaires de la chimiothérapie pour mieux les contrecarrer par le biais de la cuisine.

- L'équilibre alimentaire est primordial pour la santé.
- Venez découvrir nos conseils et informations sur la nutrition et la science de l'alimentation équilibrée, pour vous permettre de mieux vivre votre maladie au quotidien.

Des casseroles, une cuisine, le partage d'expérience et de bonne humeur, c'est le menu qui vous sera proposé au Comité 54 de la Ligue contre le cancer !

Socio esthétique

Au sein du Comité 54 de la Ligue contre le cancer, dans une pièce dédiée, une parenthèse de bien-être vous est offerte.

- Des conseils sur les effets indésirables des traitements aux soins d'esthétique en passant par l'écoute, l'estime de soi. Une spécialiste est à votre disposition.

Pour une bulle de douceur dans le quotidien de souffrances.

Sophrologie

Véritable discipline de sciences humaines, la sophrologie est une méthode dont l'ensemble des techniques permet de mobiliser nos capacités positives et toutes nos ressources pour renforcer les structures saines de notre organisme.

- L'entraînement aux exercices pratiques de respiration, de concentration, de méditation, de visualisation et d'observation des sensations permet une meilleure écoute du corps et favorise la détente et l'équilibre entre corps et esprit.

Un moment de pleine relaxation à l'aide d'une spécialiste, chassant stress et tension.

SOINS DE SUPPORT

Enfants/Adultes

Soins de support ENFANTS	Hôpital d'enfants CHRU Nancy Service d'Oncohématologie pédiatrique	A domicile/ En Visio conférence
Sophrologie	1 fois par semaine	
Socio-esthétique	1 fois par semaine	
Activité Physique Adaptée (pour les enfants sortis d'hospitalisation)		Evaluation en fonction des besoins

Activités ADULTES	Activités Physiques et Adaptées	Sophrologie	Socio-esthétique	Atelier diététique
Vandoeuvre les Nancy	1 fois par semaine	1 fois par semaine	1 fois par semaine	
Lunéville	1 fois par semaine	2 fois par mois	1 fois par mois	
Longuyon	1 fois par semaine	2 fois par mois	1 fois par mois	1 fois par mois
Jarny	1 fois par semaine			
Mont Saint Martin	1 fois par semaine			
Briey	1 fois par semaine			
Pont à Mousson	1 fois par semaine			

ECHANGES AVEC LES PARTICIPANTS





En vous remerciant pour votre attention



Comité de Meurthe et Moselle
1, rue du Vivarais
CS 30519
54519 VANDOEUVRE LES NANCY CEDEX
☎ 03 83 53 14 14
Mail : cd54@ligue-cancer.net
Site internet : www.ligue-cancer.net